

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MAI 2016

### **Approbation de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé)**

Tous les établissements recevant du public doivent être accessibles pour tous types de handicaps. La commune a établi son agenda d'accessibilité en tenant compte des contraintes techniques (tous les bâtiments sont situés dans le périmètre classé).

La mise en accessibilité engendre les travaux suivants :

- la mairie : rampe amovible et sonnette
- l'église : rampe amovible et signalétique
- la salle des fêtes : sanitaires adaptés, lavabo accessible, signalétique, bandes adhésives sur les vitres
- l'office du tourisme : accessible à l'extérieur, mais l'agencement du mobilier n'est pas compatible. La mise aux normes sera à la charge de l'office du tourisme
- salle de danse : changement de la grille au sol et du ressort qui est trop important
- salle des séniors : suppression de l'armoire et mise en place de signalétique
- cimetière : pas de cheminement puisque le sol est meuble mais modification du règlement qui autorise l'entrée des véhicules en cas de handicap.

Estimation financière :

- 2017 (1<sup>er</sup> semestre) : mairie 2 000 € ; salle des séniors 720 €
- 2018-2019 : salle des fêtes - sanitaires 6 000 €  
- bloc porte 4 010 €  
- aménagement extérieur 1 795 €
- 2021 : église 2 000 € et salle de danse 1 400 €

Le coût global s'élève à 18 395 €. Le dossier d'accessibilité est transmis à la Préfecture pour validation.

L'ensemble du Conseil Municipal valide cet agenda d'accessibilité.

### **Cimetière : Ad'AP modification du règlement pour autoriser l'accès en voiture dans le cimetière aux personnes à mobilité réduite**

L'ensemble du Conseil Municipal valide la modification du règlement (article 5).

### **SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher) : travaux enfouissement du réseau téléphone au lieu-dit «La Pierre Percée »**

Le devis du SIDELC pour l'enfouissement du réseau « téléphone » est de 7 135,72 € au lieu de 14 000 € prévu initialement. Le SIDELC prend en charge la totalité des travaux liés à l'enfouissement du réseau électrique. Une gaine pour la fibre optique sera passée en même temps que le câble.

Le Conseil Municipal valide ce nouveau devis.

### **Avenant à la convention de mutualisation des matériels entre la commune de Cheverny et de Cour-Cheverny : mise à disposition de personnel pour l'utilisation de la balayeuse**

La commune de Cour-Cheverny a fait l'acquisition d'une balayeuse, dont l'utilisation ne doit se faire que par une personne formée à ce matériel. Le technicien de Cour-Cheverny « pourrait » nettoyer les 2 communes à la suite (avenue du Château, rue de l'Argonne et route du Bucher, ce qui économiserait aux agents communaux de Cheverny, 2 journées/mois de travail.

Le Conseil Municipal valide la mise à disposition du personnel et du matériel de Cour-Cheverny.

### **Personnel administratif : contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité**

### **Personnel technique : contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité**

Ces 2 points concernent un poste d'agent d'accueil (tâches administratives) et un poste d'agent technique (accompagnement dans le car scolaire et remplacement pour l'entretien des locaux).

Deux postes différents sont donc à créer : un contrat d'agent administratif et un contrat d'agent technique, pour une durée de 6 mois pour faire face à un accroissement d'activité.

L'ensemble du Conseil Municipal vote à l'unanimité pour ces créations de postes.

**Ecole publique et école privée : Noël 2016 - participation communale à l'achat de jouets**

La commune de Cour-Cheverny octroie un forfait de 520 € pour les enfants de l'école publique, soit 6,41 € par enfant ; la même somme est donnée pour les enfants de l'école privée.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'octroi d'une somme maximum de 10 € par enfant.

**Ecole publique et école privée : participation communale à l'achat de calculatrices ou de dictionnaires pour les enfants de CM2 rentrant au collège**

Après un sondage auprès des familles, la majorité des enfants recevra une calculatrice (3 préfèrent un dictionnaire). Aucun enfant de Cheverny n'a choisi le dictionnaire.

Le Conseil Municipal vote pour un forfait de 20 € maximum par élève pour l'achat du matériel.

**PLU (Plan Local Urbanisme) : signature d'un protocole d'accord avec le cabinet ISOCELE**

La commune souhaite récupérer l'intégralité du dossier en version modifiable. La somme demandée par le cabinet s'élève à environ 13 000 €. Une transaction est possible pour un montant de 7 000 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la signature d'un protocole d'accord (paiement contre remise des documents) ainsi que pour la décision modificative au budget autorisant cette dépense.

**Affaires diverses**

**Entretien des extincteurs** : un nouveau prestataire a fait la proposition mieux disante pour l'entretien du matériel. Les contrôles seront faits en septembre au lieu de juillet.

Le Conseil valide cette proposition.

**DSR** : subvention de 24 000 € pour les travaux de voirie.

**Cimetière** : une somme de 5 000 € a été attribuée par la réserve parlementaire.

**1 000 arbres pour le climat** : Agglopolys finance la plantation d'arbres. La commune déposera un dossier de candidature.

**Sécurité routière** : propose une formation gratuite. Jean-Claude CHADENAS se charge de l'organiser pour les seniors.

**Le prochain Conseil Municipal le lundi 6 juin 2016 à 19 h**